



Bourgeoisie de Saillon

Comptes 2017

Message introductif aux comptes 2017 de la bourgeoisie

Mesdames,
Messieurs,

Les comptes 2017 présentés dans ce fascicule ont été approuvés par le conseil bourgeoisial en séance du 8 mai 2018. Conformément à l'art. 7 de la LCO (loi sur les communes), ils sont soumis pour adoption globale à l'assemblée bourgeoisiale du 7 juin 2018.

Contrôlés par la fiduciaire Dini et Chappot SA, ils ont fait l'objet d'une présentation au Conseil bourgeoisial selon l'art. 75 de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes.

La bourgeoisie a connu dans son fonctionnement 2017 une diminution des charges par rapport au budget 2017 de Fr. 25'000.- et une diminution des revenus de Fr. 12'000.- (cf. commentaires ci-dessous).

Comme à l'accoutumée, seul un amortissement minimum a été opéré.

Aperçu du compte administratif	Comptes 2017	Budget 2017	Comptes 2016
Compte de fonctionnement			
Résultat avant amortissements comptables			
Charges financières	38'352.70	68'250.00	36'854.35
Revenus financiers	24'823.65	36'650.00	21'107.00
Marge d'autofinancement négative	13'529.05	31'600.00	15'747.35
Résultat après amortissements comptables			
Marge d'autofinancement (- négative)	13'529.05	31'600.00	15'747.35
Amortissements comptables	16'775.00	16'050.00	17'714.85
Excédent de charges	30'304.05	47'650.00	33'462.20
Comptes des investissements			
Dépenses	-	25'000.00	37'639.85
Recettes	-	-	-
Investissements nets	-	25'000.00	37'639.85
Financement			
Marge d'autofinancement (- négative)	13'529.05	31'600.00	15'747.35
Investissements nets	-	25'000.00	37'639.85
Insuffisance de financement	13'529.05	56'600.00	53'387.20
Evolution de la fortune			
Fortune au 31 décembre 2016	1'213'789.03		
Résultat de l'exercice	-30'304.05		
Fortune au 31 décembre 2017	1'183'484.98		

Fonctionnement

Fonctionnement selon les tâches

	Comptes 2017		Budget 2017		Comptes 2016	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1 FONCTIONNEMENT	55'127.70	24'823.65	84'300.00	36'650.00	54'569.20	21'107.00
		30'304.05		47'650.00		33'462.20

L'excédent de charges au fonctionnement de Fr. 30'304.05 (résultat de l'exercice) va être porté en déduction du capital de la bourgeoisie qui se situe au 31 décembre 2016 à Fr. 1'213'789.03. La bourgeoisie peut donc enregistrer cette perte.

Concernant les amortissements, le patrimoine financier, les terrains, les alpages, les pâturages et les forêts ne sont pas amortis.

Seules les différences de plus Fr. 1'000.- par rapport au budget 2017 sont commentées ci-dessous.

Frais d'entretien du réseau routier : Le réseau routier a nécessité très peu d'entretien, d'où une faible charge.

Frais d'entretien des immeubles : Il s'agit d'une réfection de la conduite d'amenée d'eau de Lui d'Août ainsi que de la réfection du système d'alarme.

Frais d'exploitation des forêts : Cette année il n'y a pas eu d'interventions effectuées dans les forêts qui doivent être prises en charge par les communes (cf. revenus).

Participation aux frais d'exploitation : Les ouvriers des travaux publics ont passé moins de temps à l'entretien des biens bourgeoisiaux que les prévisions budgétaires.

Participation communale pour les forêts : En 2017 il n'y a pas eu de travaux forestiers à assumer financièrement par la commune.

Fonctionnement selon les natures

	Comptes 2017	Budget 2017	Comptes 2016
3 Charges	55'127.70	84'300.00	54'569.20
30 Charges de personnel	610.60	800.00	1'548.35
31 Biens, services et marchandises	24'597.20	45'100.00	18'073.75
32 Intérêts passifs	4'696.50	4'900.00	4'554.20
33 Amortissements	16'775.00	16'050.00	17'714.85
35 Dédommagements à des collectivités publ.	8'286.95	17'250.00	12'516.75
38 Attribution aux financements spéciaux	161.45	200.00	161.30
4 Revenus	24'823.65	36'650.00	21'107.00
42 Revenu des biens	24'823.65	24'650.00	21'107.00
46 Subventions acquises		12'000.00	

Le fonctionnement selon les natures apporte les mêmes commentaires que le fonctionnement selon les tâches.

Investissements

Investissements selon les tâches

		Comptes 2017		Budget 2017		Comptes 2016	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1	INVESTISSEMENTS			25'000.00		37'639.85	

Place « Les Moilles » : La bourgeoisie n'a pas effectué l'investissement budgétisé.

Investissements selon les natures

		Comptes 2017	Budget 2017	Comptes 2016
5	Dépenses		25'000.00	37'639.85
50	Investissements propres		25'000.00	37'639.85

Aucun commentaire.

Conclusion

Les comptes de la bourgeoisie enregistrent, une nouvelle fois, un déficit. Celui-ci peut être absorbé par le capital de la bourgeoisie.

Il nous semble important que la bourgeoisie, pour faire face aux futurs défis, reste propriétaire de ses biens. Avec une gestion moderne elle pourra se donner des moyens

Saillon, mai 2018

ADMINISTRATION BOURGEOISIALE

Le Président
Charles-Henri Thurre

Le Secrétaire
Boris Clerc

Bourgeoisie de Saillon Comptes 2017 FONCTIONNEMENT

		Comptes 2017		Budget 2017		Comptes 2016	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1	FONCTIONNEMENT	55'127.70	24'823.65	84'300.00	36'650.00	54'569.20	21'107.00
100.300.00	Commission : vacances et frais	410.60		450.00		824.05	
100.309.00	Frais divers	200.00		350.00		724.30	
100.314.00	Frais d'entretien du réseau routier	2'180.40		25'000.00		1'749.60	
100.314.01	Frais d'entretien des alpages					4'358.40	
100.314.02	Frais d'entretien des immeubles	14'100.95		200.00		3'863.90	
100.318.00	Frais d'exploitation des forêts	5'400.00		17'500.00		5'400.00	
100.318.01	Assurances bâtiments	1'133.95		1'250.00		1'146.25	
100.318.02	Impôts et redevances	1'781.90		1'150.00		1'555.60	
100.321.00	Intérêts dus	4'696.50		4'900.00		4'554.20	
100.330.00	Amortissements	60.00		60.00		65.00	
100.331.00	Amortissements	16'715.00		15'990.00		17'649.85	
100.352.00	Participation aux frais administratifs	2'073.90		2'250.00		1'960.20	
100.352.01	Participation aux frais d'exploitation	6'213.05		15'000.00		10'556.55	
100.380.00	Attribution fonds reboisement	161.45		200.00		161.30	
100.421.00	Intérêts des créances		161.45		150.00		161.30
100.423.00	Location des biens		24'662.20		24'500.00		20'945.70
100.462.00	Part. commune pour les forêts				12'000.00		

Bourgeoisie de Saillon Comptes 2017 INVESTISSEMENTS

		Comptes 2017		Budget 2017		Comptes 2016	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1	INVESTISSEMENTS			25'000.00		37'639.85	
100.500.02	Place "Les Moilles"			25'000.00			
100.503.02	Chalet du berger					37'639.85	

AMORTISSEMENT ET IMMOBILISATIONS 2017

		31.12.2016	Augm.	Dim.	Av. amort.	%	Amortiss.	31.12.2017
	PATRIMOINE FINANCIER	1'241.00	0.00	0.00	1'241.00		60.00	1'181.00
10.121.00	Actions FMV	1.00			1.00			1.00
10.121.01	Téléovronnaz	1'240.00			1'240.00	5	60.00	1'180.00
	PATRIMOINE ADMINISTRATIF	325'176.00	0.00	0.00	325'176.00		16'715.00	308'461.00
	PATRIMOINE ADMINISTRATIF *	1'439'981.00	0.00	0.00	1'439'981.00		0.00	1'439'981.00
10.140.00	Ruraux et biens-fonds	69'655.00			69'655.00	5	3'485.00	66'170.00
10.140.01	Terrain "En Rosaire"	131'430.00			131'430.00 *			131'430.00
10.140.02	Terrain "En Bayard"	1.00			1.00 *			1.00
10.140.10	Grotte du Poteux	460.00			460.00	5	25.00	435.00
10.140.20	Carrière de la Sarvaz	15'090.00			15'090.00	5	755.00	14'335.00
10.140.30	Place "Aux Epineys"	7'545.00			7'545.00	5	375.00	7'170.00
10.141.00	Route Plan des Combes	2'565.00			2'565.00	10	255.00	2'310.00
10.143.00	Alpage Scinlloz	57'350.00			57'350.00 *			57'350.00
10.143.01	Alpage Scinlloz : Alim. Eau, électricité	135'780.00			135'780.00	5	6'790.00	128'990.00
10.143.02	Alpage Scinlloz : chalet du berger	35'755.00			35'755.00	5	1'790.00	33'965.00
10.143.10	Alpage Lui d'Août	209'400.00			209'400.00 *			209'400.00
10.143.11	Alpage Lui d'Août : Alim. Eau	34'130.00			34'130.00	5	1'705.00	32'425.00
10.145.00	Forêts	963'280.00			963'280.00 *			963'280.00
10.145.01	Paturage de Scinlloz	78'520.00			78'520.00 *			78'520.00
10.146.00	Mobilier d'alpage	1.00			1.00			1.00
10.149.00	Inventaire des richesses naturelles	17'630.00			17'630.00	5	880.00	16'750.00
10.153.00	Participation centre scolaire	6'565.00			6'565.00	10	655.00	5'910.00
	PATRIMOINE FINANCIER	1'241.00	0.00	0.00	1'241.00		60.00	1'181.00
	PATRIMOINE ADMINISTRATIF	325'176.00	0.00	0.00	325'176.00	5.14	16'715.00	308'461.00
	PATRIMOINE ADMINISTRATIF *	1'439'981.00	0.00	0.00	1'439'981.00		0.00	1'439'981.00
		1'766'398.00	0.00	0.00	1'766'398.00		16'775.00	1'749'623.00

* Patrimoine administratif sans obligation d'amortissement

BILAN DE LA BOURGEOISIE AU 31.12.2017

		Comptes 2017		Comptes 2016	
		Actif	Passif	Actif	Passif
PATRIMOINE FINANCIER		166'748.00		162'707.95	
10.11	Avoirs	161'628.40		161'466.95	
10.111.01	Fonds de reboisement - Raiffeisen	161'628.40		161'466.95	
10.12	Placements	1'181.00		1'241.00	
10.121.00	Actions FMV	1.00		1.00	
10.121.01	Téléovronnaz	1'180.00		1'240.00	
10.13	Actifs transitoires	3'938.60			
10.139.00	Actifs transitoires	3'938.60			
PATRIMOINE ADMINISTRATIF		1'748'442.00		1'765'157.00	
10.14	Patrimoine administratif	1'742'532.00		1'758'592.00	
10.140.00	Ruraux	66'170.00		69'655.00	
10.140.01	Terrain "En Rosaire"	131'430.00		131'430.00	
10.140.02	Terrain "En Bayard"	1.00		1.00	
10.140.10	Grotte du Poteux	435.00		460.00	
10.140.20	Carrières de la Sarvaz	14'335.00		15'090.00	
10.140.30	Place "Aux Epineys"	7'170.00		7'545.00	
10.141.00	Route "Plan des Combes"	2'310.00		2'565.00	
10.143.00	Alpage de Scinloz	57'350.00		57'350.00	
10.143.01	Alpage de Scinloz : Alim. Eau, électricité	128'990.00		135'780.00	
10.143.02	Alpage de Scinloz : chalet du berger	33'965.00		35'755.00	
10.143.10	Alpage de Lui d'Août	209'400.00		209'400.00	
10.143.11	Alpage de Lui d'Août : Alim. Eau	32'425.00		34'130.00	
10.145.00	Forêts	963'280.00		963'280.00	
10.145.01	Paturage Scinloz	78'520.00		78'520.00	
10.146.00	Mobilier d'alpage	1.00		1.00	
10.149.00	Inv. des richesses naturelles	16'750.00		17'630.00	
10.15	Participation	5'910.00		6'565.00	
10.153.00	Part. centre scolaire	5'910.00		6'565.00	
20.21	Dettes à court terme	570'076.62		552'608.97	
20.210.00	Commune c/c ordinaire	570'076.62		552'608.97	
20.28	Financements spéciaux	161'628.40		161'466.95	
20.280.00	Fonds de reboisement	161'628.40		161'466.95	
20.29	Capital	1'183'484.98		1'213'789.03	
	Fortune au 31.12.2016 / 31.12.2015	1'213'789.03		1'247'251.23	
	Diminution de la fortune	-30'304.05		-33'462.20	
20.290.00	Capital	1'183'484.98		1'213'789.03	
TOTAUX		1'915'190.00	1'915'190.00	1'927'864.95	1'927'864.95



DINI
CHAPPOT SA
FIDUCIAIRE

Administration Communale
de Saillon
Conseil bourgeoisal

1913 SAILLON

Martigny, le 9 mai 2018 D/cr

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels 2017

Monsieur le Président,
Madame, Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision, selon les articles 83 à 86 de la Loi sur les communes du Canton du Valais du 5 février 2004 (ci-après LCo) et selon les articles 72 à 75 de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes du 16 juin 2004 (ci-après Ofinco), nous avons effectué l'audit conformément au mandat qui nous a été confié des comptes annuels ci-joints de la Bourgeoisie de Saillon, comprenant le bilan et le compte administratif (compte de fonctionnement et compte des investissements) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017.

Responsabilité du Conseil bourgeoisal

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux prescriptions des articles 74 et ss de la LCo ainsi que de l'Ofinco incombe au Conseil bourgeoisal. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil bourgeoisal est responsable de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions de la LCo et de l'Ofinco et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux*. Selon cette recommandation d'audit, nous devons respecter les règles d'éthique professionnelle ainsi que planifier et réaliser l'audit de façon à pouvoir constater avec une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.





Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 sont conformes aux prescriptions légales (LCo et Ofinco) et aux règlements y relatifs, sauf en ce qui concerne les dispositions relatives aux amortissements.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance conformément aux prescriptions de l'art. 83 de la LCo et des articles 72 et 73 de l'Ofinco et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Dans le cadre de notre audit, nous relevons en outre que

- La perte constatée est récurrente et qu'il apparaît important de réexaminer la gestion des biens bourgeoisiaux. En effet, le financement des pertes régulières par la Municipalité ne fait qu'augmenter la créance dont la restitution risque de ne pas pouvoir se faire faute de moyens financiers;
- le niveau des amortissements comptables n'est pas conforme aux dispositions de l'Ofinco;
- l'entretien final avec le Conseil bourgeoisial a eu lieu.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

FIDUCIAIRE DINI & CHAPPOT SA

Ph. Dini
Expert réviseur agréé
réviseur resp.

C. Rama



Les présents comptes ont été approuvés par le Conseil bourgeoisial en séance du 8 mai 2018.

Ils ont été adoptés par l'assemblée bourgeoisiale le 7 juin 2018.

L'attestent

ADMINISTRATION BOURGEOISIALE

Le Président
Charles-Henri Thurre

Le Secrétaire
Boris Clerc